

## **Conseil d'administration**

### Rôles et responsabilités d'un administrateur

#### **LA FONDATION JEAN LAPOINTE**

---

La Fondation Jean Lapointe a pour mission de recueillir les fonds qui permettent à La Maison Jean Lapointe de soutenir activement et de manière significative la lutte contre les dépendances au Québec.

Depuis plus de 43 ans, la Fondation, via ses contributions, a facilité le développement de nombreuses initiatives de prévention jeunesse, permettant ainsi de sensibiliser plus de 1,3 million de jeunes du secondaire en plus de soutenir le traitement de plus de 43 000 personnes.

#### **RÔLE**

---

**Le rôle du conseil d'administration (CA) est de superviser, encadrer et orienter les grandes décisions de l'organisation** afin d'assurer que la Fondation remplisse sa mission dans le respect de ses valeurs, de ses parties prenantes, de ses obligations légales et de sa viabilité à long terme.

Les administrateurs agissent en tant que mandataires de la Fondation Jean Lapointe. À ce titre, ils sont légalement et moralement responsables de l'orientation stratégique, de l'intégrité organisationnelle et de la pérennité financière de l'organisme.

Ils doivent s'assurer que les décisions prises par le conseil d'administration sont alignées avec la mission, les valeurs fondamentales et les objectifs à long terme de la Fondation, dans le respect des lois, règlements et meilleures pratiques en matière de gouvernance des organismes à but non lucratif.

Le conseil d'administration compte onze membres.

#### **PROFIL**

---

- Leaders d'opinion, chefs d'entreprises, gestionnaires, mécènes et grands donateurs ayant à cœur le développement de la Maison Jean Lapointe et la cause des dépendances.
- Ces personnes ont de l'influence dans leur milieu, sont motivées à s'impliquer, sont disponibles pour participer à des sollicitations et détiennent un réseau de contact important.
- Ces bénévoles d'affaires proviennent de différents secteurs d'activités : bancaire, investissement, droit, comptabilité, construction, immobilier, assurances.

#### **DURÉE DU MANDAT**

---

- 2 ans minimum

## **RESPONSABILITÉS D'UN ADMINISTRATEUR**

---

### **1- Présence et participation**

- Assister aux réunions du conseil (environ 4 par année) et aux comités, selon les besoins.
- Se préparer adéquatement aux rencontres en lisant les documents à l'avance.
- Contribuer de manière constructive aux discussions et aux prises de décision.

### **2- Éthique et confidentialité**

- Agir avec intégrité, transparence et loyauté envers la Fondation.
- Déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Respecter la confidentialité des informations reçues dans le cadre du mandat.

### **3- Contribution et leadership**

- Offrir ses compétences, son expertise et son réseau au bénéfice de la Fondation.
- Participer activement aux projets spéciaux, comités ou événements lorsque sollicité.
- Participer activement aux levées de fonds de la Fondation via, notamment, un don personnel et l'incitation de son réseau à la participation aux activités de la Fondation.